

Nombre de membres	
En exercice	57
Présents	30
Exprimés	36
Vote	
Pour	36
Contre	0
Abstention(s)	0
Date de convocation : 23/02/2017 Date d'affichage :	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Lodève le :	
et publication ou notification du :	
N° CC_20170302_021	

L'an 2017 le deux mars

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire Salle du Conseil - CCL&L

sous la Présidence de Marie-Christine BOUSQUET

Présents :

Marie-Christine BOUSQUET; Jean TRINQUIER; Sonia ARRAZAT; Jean-Paul PAILHOX; Jean-Luc REQUI; Jean-Noël MALAN; Fadilha BENAMMAR KOLY; Joëlle GOUDAL; Daniel FABRE; Pierre LEDUC; Jean-Charles BOUSQUET; Pierre COSTE; Gérard OLLIER; Bernadette TRANI; Valérie OLIVER; Sébastien ROME; Gilles MARRÉS; Yanick LEBON; David DRUART; Sandrine MINERVA; Gérard LOSSON; Didier MACHI; Michel ABRIC ; Roland BOISSIERE; Pierre Paul BOUSQUET; Bernard VIDAL ; Denis SAVIN; Eugène CAVAILLE ; Christine LACROUX; Suzy MALIVER-CHICLET

Pouvoir(s) :

Valérie ROUVEIROL à Roland BOISSIERE; Gaëlle LÉVÊQUE à Marie-Christine BOUSQUET; Frédéric ROIG à Jean TRINQUIER; Claire VAN DER HORST à Jean-Noël MALAN; Ali BENAMEUR à Gilles MARRÉS; Philippe BERLENDIS à Bernard VIDAL

Absents - Excusés :

Anne-Marie FABRE; Daniel GUIBAL; Jean BARRAL; Bernard GOUJON; Ludovic CROS; Nathalie BOUDOU; Jacky POUJOL; Alain VIALA; Maire Laure VERDOL; Françoise WALTER MARTIN DUPONT; Jean Michel KOSIANSKI; Isabelle MACEDO; Jean-Marc OLLAGNIER PAGES; Pierre DELON; Jean-Pierre ARSON; Jean-Paul AGUSSOL; Françoise OLIVIER ; Christophe DUVIOL; Eric CAVALIER ; José POZO; Philippe BRIATTE; Daniel VALETTE ; Nathalie BENOUDIZ; Daniel BOSCH; Geneviève RIPOLL; Joël CROUZET; Yann DUBOIS ; Olivier SAGNES; Marie-Christine ARNAL; Patrick COMPAN; Christian BELLAS; Olivier CRISTOL; Stéphane MALIVER; Alexandre TEISSERENC; Erik MOUCHEBOEUF; Nicolas DUHAU-MARMON; Charline VASSEUR; Claudine FRONTIN; Monique IAROSSE ; Caroline DESMARETZ; Maryse BELLONI

OBJET : DEMANDE DE CRÉATION D'UN SERVICE D'URGENCES À LODÈVE

Madame la Présidente rappelle au Conseil communautaire la situation du Centre Hospitalier de Lodève et son rôle fondamental au sein du service public hospitalier, en matière de santé pour la population de la Ville et du territoire.

Le Centre Hospitalier dispose de lits de médecine et d'un centre d'accueil et de permanence des soins ouvert 7 jours/7 et 24h/24. Cette structure existe sur la Ville depuis plus de 20 ans mais a été transférée au Centre Hospitalier à la fermeture de la Clinique Saint Pierre.

Le Centre Hospitalier grâce à des partenariats publics et privés dispose d'un service d'imagerie (radio et scanner) performant, mais également de capacités d'analyses biologiques.

Depuis le 1er janvier, une équipe de jeunes médecins urgentistes interviennent et donnent un dynamisme nouveau à la structure.

La Clinique de la Vallonie est également partenaire dans la prise en charge des patients. Le Centre Hospitalier et la Clinique de la Vallonie s'étalent vu attribuer dans le cadre d'un GCS (Groupement de Coopération Sanitaire) une autorisation d'implantation d'un service d'urgence qui n'a pas pu être mise en œuvre.

Envoyé en préfecture le 07/03/2017

Reçu en préfecture le 07/03/2017

Affiché le - 8 MARS 2017

ID : 034-200017341-20170302-CC_20170302_021-DE

La place de ce service d'urgences au sein du service public hospitalier dans le contexte du territoire Cœur d'Hérault ne peut être remise en cause. Lodève permet aux populations des villages du plateau du Larzac une accessibilité aux soins de premier recours à moins de 30 minutes selon les directives nationales.

Lodève située sur l'autoroute A75 à 15 minutes de la Cavalerie, Clermont l'Hérault ou Gignac bénéficie d'un positionnement judicieux en complémentarité avec la Maison Médicale de Garde de Clermont l'Hérault et l'UMUPS (Unité Mobile d'Urgence et de Permanence des Soins).

Lodève est également située sur un segment autoroutier très accidentogène en raison de la forte déclivité et de la présence de 2 tunnels.

La ville et le territoire sont aussi malheureusement soumis à des aléas climatiques qui nécessitent des interventions et prises en charge rapides (cf intempéries 2015).

Aujourd'hui, il est proposé au Conseil municipal de demander à ce que la création de ce service, au sein du service public hospitalier, soit à nouveau prévue dans les schémas qui seront mis en place par l'Agence Régionale de Santé.

La population lodévoise s'est largement manifestée en soutien de cette démarche dans le cadre d'une pétition qui a recueilli plus de 2 000 signataires.

Où l'exposé de Mme Marie-Christine BOUSQUET et après en avoir délibéré, les élus :

- **DÉLIBÈRENT** pour demander à Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie la création d'un service d'urgence à Lodève au sein du service public hospitalier.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

La Présidente,

Marie Christine BOUSQUET